



BAREME DES HONORAIRES TTC 2019

Titulaire carte T n° CPI 31012017000018749 délivrée par le CCI Toulouse le 09/05/2017

- HONORAIRES TRANSACTION (bien à usage d'habitation individuel ou collectif):
 - Moins de 100 000€ forfait 8 000€ TTC
 - De 100 000€ à 170 000€ 8% du prix net vendeur
 - De 170 000€ à 250 000€ 6% du prix net vendeur
 - De 250 000€ à 350 000€ 5% du prix net vendeur
 - De 350 000€ à 500 000€ 4% du prix net vendeur
 - Au-delà de 500 000€ 3% du prix net vendeur

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

- HONORAIRES TRANSACTION (terrain à bâtir):
 - 7% du prix de vente
- HONORAIRES LOCATION :
 - Plafonnés à 10€ du m² selon les zones définies par la loi ALUR